

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Avril 2023

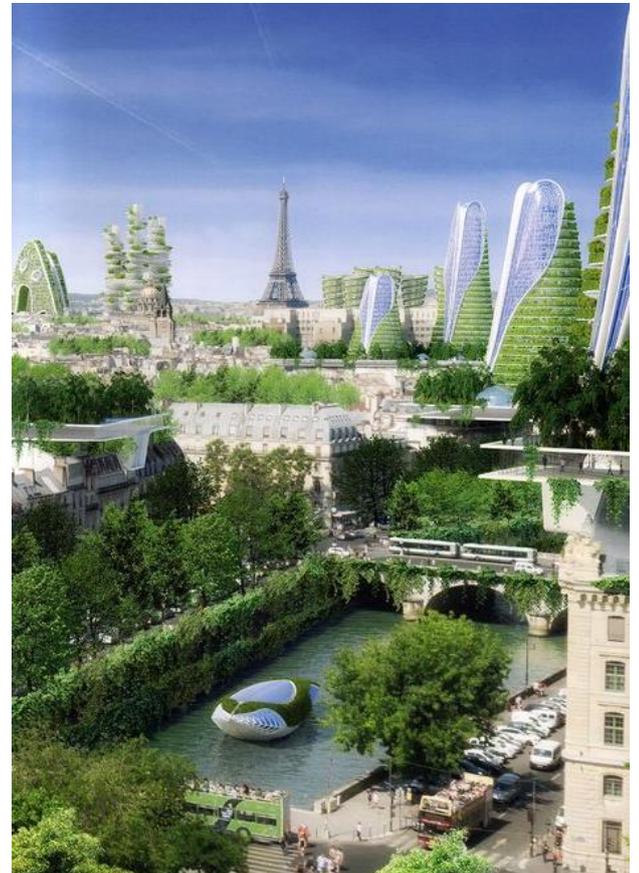
n° 180

PARIS : L'HEURE DES CHOIX

Qui peut être contre les objectifs du PLU bioclimatique, de prime abord si consensuels ?

Et pourtant, cela ne va pas totalement de soi puisque le Conseil de Paris tarde à voter ce PLU, les écologistes accusant la mairie de Paris de bétonner la capitale ! Et ils ont finalement obtenu des hauteurs d'immeubles limitées à 37 mètres, donc a priori plus de tours comme sur notre photo. Cependant il reste encore beaucoup à faire :

- **Paris ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée** : certes, mais le sans voitures remplacé par toujours plus de vélos devient aujourd'hui problématique. Les piétons existent encore et les cyclistes font souvent preuve de désinvolture à leur égard. Les pistes bidirectionnelles, la circulation sur les trottoirs et le passage possible aux feux rouges multiplient les dangers pour les piétons, les automobilistes et les cyclistes eux-mêmes.
- **Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés** : une ville avec plus d'espaces verts. Oui bien sûr, mais en améliorant déjà l'existant plutôt qu'en créant de nouveaux projets pharaoniques comme le projet Trocadéro - Tour Eiffel - Champ-de-Mars dont les conséquences sur la circulation et son report sur d'autres axes sont clairement ignorées (cf. article page 7).
- **Paris ville inclusive et solidaire** : accueillir chacun, favoriser la diversité, permettre à chacun de se loger, d'accéder aux services publics et à la culture. L'objectif de 40 % de logements publics, anciennement sociaux, sur le total des résidences principales à l'horizon 2050 est ambitieux puisqu'il n'était que de 25 % en 2021 selon l'Apur (Atelier Parisien d'Urbanisme). Mais comment faire pour augmenter le nombre de logements publics ? Où et comment construire plus ?
- **Paris, ville actrice de la métropole** : souhaitons que ce principe ne soit pas seulement un vœu pieux. La concertation au niveau de la Métropole du Grand Paris est devenue indispensable, car c'est dans le Grand Paris que le foncier disponible est le plus important. En témoigne la troisième année du concours lancé par la Métropole du Grand Paris : *Inventons la Métropole du Grand Paris 3* dont les huit premiers lauréats viennent d'être révélés (cf. article p. 4).



Suzanne Babey
Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Avenue Paul-Doumer

L'avenue Paul-Doumer débute place du Trocadéro et se termine au 2 chaussée de la Muette. Cette avenue de 970 mètres de long a été créée par un décret du 30 janvier 1912 et appelée initialement « avenue de la Muette ».

Entre 1924 et 1932, elle est aménagée dans sa forme actuelle débouchant sur la place du Trocadéro. Un an après l'assassinat du président de la République le 7 mai 1932, elle prend en 1933 le nom d'avenue Paul-Doumer. La partie de l'avenue située à la rencontre avec la rue du Commandant-Schlœsing est nommée « place José-Marti » en 1955.

Au n° 16, au coin de l'avenue et de la rue Benjamin-Franklin, se dresse un immeuble d'habitation édifié entre 1935 et 1937 par les architectes Jean Fidler et B. Lochak.

Cet édifice est une prouesse technique. L'ossature de l'immeuble est en béton, les murs sur façade sont en pierre de taille et ceux sur cour sont revêtus de carreaux de céramique blancs.

Le plan des étages montre deux grands appartements par niveau. Un duplex occupe les deux derniers étages. Les planchers sont doublés et dotés d'un système de chauffage par le sol spécialement conçu. Toutes les menuiseries extérieures sont métalliques. Le hall monumental, dont les murs sont lambrissés de contreplaqué, se développe sur deux niveaux. Il ouvre sur la voie publique par une porte en fer revêtue à l'extérieur de plaques en acier inoxydable et de dalles de verre brut.

L'immeuble a fait l'objet d'une publication en 1937 dans la revue *Art & Décoration*. Le journaliste R. Dornès, écrivait : *Tout a été mis en œuvre pour apporter aux locataires les derniers perfectionnements du confort et, pour vous donner une idée, la porte d'entrée est ouverte par un moteur actionné par le bouton de sonnette et se referme doucement une fois le visiteur entré... Mais je crois qu'un des points les plus symptomatiques est le fait que les jardinières bordant les fenêtres sont chauffées et arrosées automatiquement.*

L'immeuble a été commandité par Berthe Astier. Elle habitait l'hôtel particulier avec son mari Antoine Cierplikowski, célèbre coiffeur qui a révolutionné la coiffure moderne en créant la coupe à la garçonne pour Coco Chanel.

Cette réalisation, extrêmement soignée jusque dans ses détails (verres courbes, ferronneries, ...), est l'une des grandes réussites de Jean Fidler et constitue l'un des meilleurs exemples de l'architecture de luxe des années 30.



Au n° 25, un immeuble d'habitation est construit en 1960 par les architectes Roger Anger et Pierre Puccinelli avec les designers du centre d'études l'*Œuf*. L'angle du bâtiment est traité au moyen d'un fractionnement du volume, dans la première manière de l'agence Anger-Puccinelli. Le hall, conçu par l'*Œuf*, est un chef-d'œuvre du genre avec un tableau cinétique composé de petites pièces de bois et des sculptures intercalées entre les piliers porteurs revêtus de marbre. Il s'agit de l'une des réalisations majeures d'Anger-Puccinelli qui manifeste leur rejet du dogme fonctionnaliste, tel qu'il se présentait dans les années 50. Elle anticipe les réalisations de l'architecture parisienne des décennies suivantes.



PROPOS DU MAIRE

à l'assemblée générale de XVI^e DEMAIN du 8 février 2023



Le maire du 16^e, Francis Szpiner, était accompagné de sa directrice de cabinet Astrid Renoult et de son premier adjoint Jérémy Redler.

Aux questions posées, le Maire nous a répondu très ouvertement pendant plus d'une heure.

- Fondation des Apprentis d'Auteuil : il considère que cette fondation mérite d'être soutenue pour son côté associatif et solidaire. Elle a besoin d'agrandir son site parisien pour accueillir plus d'élèves et se créer un parc d'habitation lui assurant des revenus pérennes. La direction a mené son projet de façon exemplaire, l'améliorant en consultant la mairie de Paris, celle du 16^e et surtout en prenant en considération les demandes des riverains. Cela a permis d'arriver à un résultat acceptable qui a son plein support. Il faut cependant rester attentif à l'aspect écologique du projet.

- Logements sociaux : sa préoccupation est l'absence quasi-totale de contrôle sur l'affectation des logements sociaux. Alors que la mairie du 16^e a 7 000 dossiers en attente, elle n'a pu en sélectionner que 51.
- Place du Trocadéro : le projet présenté par la mairie de Paris est inacceptable car :
 - la modification de la circulation sur la place entraînerait une asphyxie du 16^e
 - il n'y aucune explication quant à l'utilisation de la « langue verte » : création d'un amphithéâtre avec des concerts insupportables pour les riverains et entraînant des problèmes de sécurité.

Le Maire se félicite de la décision de bloquer le projet prise par le préfet de police. En effet, la responsabilité de la sécurité des rues de Paris est partagée entre le maire de Paris et le préfet de police. Dans ce cas, il se trouve que la grande majorité des rues aboutissant sur la Place dépend du préfet. Le projet est donc bloqué, en attente du jugement sur le fond. Il ne sera pas prêt pour les JO 2024.

- PLU bioclimatique : Anne Hidalgo ayant des problèmes avec ses alliés d'EELV, le projet n'a pas de majorité. De ce fait, il n'a pas été présenté aux votes du Conseil de Paris.
- Fondation Chardon-Lagache : le bâtiment appartient à l'AP-HP et le projet initial d'accueillir des drogués au crack a été abandonné. Il a été remplacé par celui d'accueillir exclusivement des jeunes mamans sortant de maternité et en grande difficulté, ce que le Maire approuve.
- Station multimodale en face de la Maison de la Radio : un projet approuvé par le Maire. Il remplace celui de la construction d'un immeuble sur l'ancien parking, projet antérieur qui avait été refusé du fait du classement de la Maison de la Radio.
- Parc des Princes : le PSG l'ayant jugé trop petit a prévu un projet de travaux d'un montant de 500 M€ et souhaite en devenir propriétaire avant de s'engager, mais la mairie de Paris ne veut pas vendre.
- Métropole du Grand Paris : un gouffre financier (budget annuel de 40 M€) animé par une armée de vice-présidents aux fonctions bien inattendues.
- Les points que le Maire juge importants pour le 16^e : la propreté, la sécurité, l'attractivité culturelle. Le 16^e est riche architecturalement et il faut valoriser son patrimoine. Le Maire aimerait créer une biennale de l'architecture dans le 16^e. Un support financier est envisageable de la part d'un grand groupe français. Il faut redonner aussi à la Seine le rôle prépondérant qu'elle avait autrefois.
- École de la rue Erlanger : le Conseil d'État a annulé le projet de la mairie qui a déposé un nouveau permis de construire.
- Maison de la Radio : l'inauguration de la Maison de la Radio, une fois les travaux terminés, aura lieu d'ici à quelques semaines. Les nombreuses baraques de chantier disparaîtront enfin.

HABITER PARIS

Dur dur de trouver des murs !

Paris, une ville déjà très dense : le dernier recensement effectué en 2019 par l'Insee fait état de 2 165 423 habitants dans Paris intra-muros, ce qui, pour une superficie de 105 km², donne une densité de 202,4 habitants/ha. En comparant les centres-villes, Paris arrive en tête des grandes villes européennes avec une densité par habitant six fois supérieure à celle d'Amsterdam (33,6 habitants/ha), double de celles de Berlin (103,6 habitants/ha) et de Londres (85,1 habitants/ha).

Les logements publics, anciennement appelés logements sociaux, représentent déjà 25 % des résidences principales et l'équipe municipale veut atteindre 40 % à l'horizon 2035.

Mais, malgré cela, trouver un logement est de plus en plus difficile à Paris.

Premier adjoint au maire de Paris, Emmanuel Grégoire mise, avec le futur PLU bioclimatique, sur l'augmentation des logements publics et des espaces verts pour rendre la capitale plus attractive et enrayer la fuite des familles. Paris poursuit ainsi un quadruple objectif : accroître le nombre de ses logements, mieux les répartir sur son territoire, produire des logements familiaux en rapport avec la demande parisienne et diversifier l'offre locative au sein d'un même immeuble pour en garantir la mixité sociale.

Le défi posé aux architectes, aux urbanistes et aussi aux politiques est donc la reconquête de la Ville pour tous ses habitants. Oui, mais comment ?

1) Construire

Construire dans Paris, mais où ? Il n'y a plus beaucoup de place disponible. Alors pourquoi ne pas penser au Grand Paris ? C'est l'objectif du concours *Inventons la Métropole du Grand Paris 3* dont les huit premiers lauréats ont été dévoilés cette année au MIPIM de Cannes, le Marché International des Professionnels de l'Immobilier. Ce concours est considéré comme le plus grand appel à projets d'architecture et d'urbanisme d'Europe et s'inscrit

dans le Contrat de Relance et Transition Écologique (CRTE) signé entre l'État et la Métropole.

2) Ou reconvertir ?

Trop de bureaux vides dans Paris et en Île-de-France ! S'il y a encore une demande forte en centre-ville, les besoins en m² des entreprises diminuent avec le développement des pratiques hybrides de travail (Flex office et télétravail). Au moindre besoin d'espace s'ajoute une demande de frugalité écologique. Démolir les tours de bureaux vides pour y édifier autre chose est impossible : la consommation carbone de ce genre de décisions est trop élevée et en contradiction avec les objectifs ZAN et ZEN (Zéro Artificialisation Nette et Zéro Émission Nette) mis en place par les pouvoirs publics.

D'où l'idée de convertir les bureaux en logements : un mouvement timide avec des opérateurs à ce jour peu nombreux : la société *3F Île-de-France* a converti à Pantin un immeuble de bureaux en 70 logements (voir photo ci-dessous) et Bouygues annonce la création d'une filiale spécialisée dans la reconversion.

Cependant, transformer un bâtiment reste encore en moyenne 20 % plus cher que de construire du neuf et ces transformations rencontrent aussi l'opposition des communes qui voient d'un mauvais œil la perte de recettes fiscales.



POINT SUR LE PROJET 40

Apprentis d'Auteuil

La Fondation des Apprentis d'Auteuil, reconnue d'utilité publique, achève ses études d'optimisation des terrains qu'elle occupe au 40 rue Jean-de-La-Fontaine afin d'agrandir ses locaux éducatifs et adjoindre des bâtiments locatifs pour accroître ses revenus de façon pérenne.

Cette dernière étape d'étude du projet 40 est consacrée à l'aspect paysager des lieux.

La réunion du 19 octobre 2022 reposait sur une étude approfondie des possibilités de transformation du site actuel de deux hectares.

Vous pouvez découvrir l'étude grâce au lien suivant :

https://le40.org/wp-content/uploads/2022/12/Atelier-espace-paysage-du-19-octobre-2022_Annexe.pdf

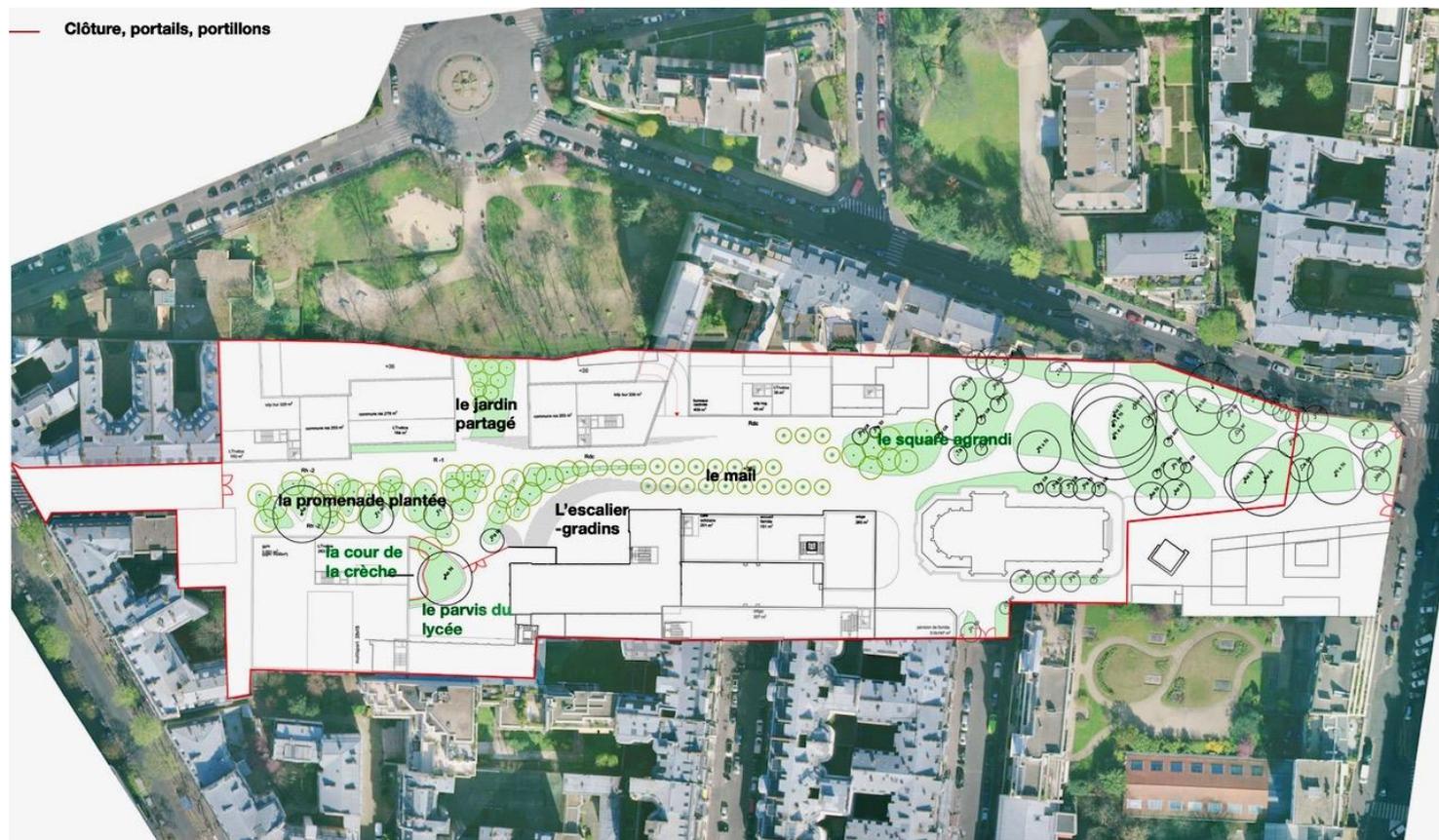
Les paysagistes du cabinet *Bassinnet Turquin Paysage* ont exposé leur conception du futur site, en harmonie avec l'existant. Une iconographie très attrayante nous a été présentée. Elle est consultable sur le site ci-dessus.

Des choix assez ouverts (un jardin agrandi, une traversée agréable, ...) n'ont pas recueilli le consensus des participants à la réunion.

La concertation en conclut :

- « *La mise en valeur du travail des Apprentis : restaurant d'application, vitrine des lycées techniques.* »
- « *La vigilance sur le trafic et le bruit générés.* »
- « *Des propositions complémentaires pour enrichir le projet devant être développées en cohérence avec l'esprit de la Fondation.* »

Le permis d'aménager qui fixe les limites du projet a été déposé début 2023. Le permis de construire sera déposé fin 2023 et les travaux devraient commencer à la fin de l'année suivante.



CONSEILS DE QUARTIER DU 16^e

Les sept conseils de quartier de notre arrondissement se sont réunis au dernier trimestre 2022 : Auteuil - Sud, Auteuil - Nord, Muette - Sud, Muette - Nord, Chaillot, Dauphine et Bois de Boulogne.

Il ressort de ces réunions que l'association *Espaces*, dont l'objectif est d'insérer des personnes en difficulté par le biais de l'écologie urbaine, gère dans notre arrondissement trois sites : les espaces verts du stade de la Muette, ceux du centre sportif Henry de Montherlant et le sentier nature de la Porte d'Auteuil à la Porte de la Muette.

Il y a été question aussi de l'anneau cyclable autour de l'hippodrome de Longchamp géré par France Galop, piste la plus fréquentée du monde ! Afin d'améliorer la sécurité des cyclistes, les voitures sont désormais interdites sur la route de Sèvres à Neuilly.

L'*embellissement* de la Ville se décline dans les quartiers. Les travaux de la Porte de Saint-Cloud ont

commencé. Ils concernent la mise en valeur de la fontaine avec une végétalisation autour des fontaines. Bientôt, des travaux vont commencer boulevard Exelmans pour permettre d'utiliser le terre-plein central qui est impraticable.

Enfin, un important chantier de mise aux normes de sécurité imposée par la *Loi Mont-Blanc* est en cours sur les deux tunnels du boulevard Périphérique passant sous le lac supérieur et la butte Mortemart. Quatre sorties de secours-piétons sont en voie d'achèvement (voir photo ci-dessus).



TRAVAUX DANS LE 16^e SUD

Nous vous avons fait part des travaux prévus pour la Porte de Saint-Cloud dans le cadre du programme *Embellir votre Quartier*. Ils devaient débiter à l'été 2022 mais n'ont commencé que début 2023. La mairie de Paris a prévu un programme d'investissements de 11 M€ pour de gros travaux d'aménagement avec la création de pistes cyclables, la végétalisation de grands axes, l'amélioration des traversées piétonnes ou la qualité des pieds d'arbres.



Une première phase pérennisera les pistes cyclables à double sens et le recalibrage des accès au bus. La seconde phase élargira et verdifiera la place avec un accès aux fontaines pour les piétons. Des pistes cyclables sont aussi en préparation rue Michel-Ange et dans le secteur Murat Est.



Le deuxième quartier à bénéficier de ce programme *Embellir votre Quartier* sera le quartier de la Muette.

Nous continuons de penser que, si la création de pistes cyclables est louable, le fait qu'elles soient à double sens augmente fortement leur dangerosité pour les piétons, les automobilistes et les cyclistes eux-mêmes.

HÉLIPORT DE PARIS - ISSY-LES-MOULINEAUX

Comme chaque année, nous avons participé à la réunion du Conseil Consultatif de l'Environnement de l'héliport. Philippe Goujon, maire du 15^e arrondissement, a demandé comme chaque année la fermeture définitive de l'héliport et sa transformation pour agrandir le parc Suzanne Lenglen voisin. Le trafic en 2021 est resté inférieur à celui de 2019, mais en progression par rapport à celui de 2020 ; les règles fixées en ce qui concerne le trafic sont correctement respectées. La Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens a reçu onze plaintes au cours de l'année. Aucune n'a donné lieu à verbalisation. Cette brigade est joignable au 01 45 54 20 34 pour déposer une plainte. N'hésitez pas à le faire en cas de problème.

La construction de la tour Keiko à Issy-les-Moulineaux (ancien projet Hélice qui avait reçu l'aval de la DGAC en 2013) oblige à modifier les trajectoires des hélicoptères en cas de plafond nuageux trop bas pour permettre le respect du couloir de circulation au-dessus du boulevard périphérique. Le couloir est décalé vers Issy-les-Moulineaux de 150 mètres pour les hélicoptères volant vers l'ouest et de 250 mètres pour ceux se dirigeant vers l'est.

POINT SUR LE SITE TOUR EIFFEL

Le projet : l'objectif de la ville de Paris est de transformer le site, du Trocadéro à l'École Militaire, pour accueillir les 20 millions de visiteurs annuels « selon les standards actuels du tourisme international ». Priorité est donnée à la végétalisation et aux mobilités douces. Le projet de Kathryn Gustafson, architecte paysagiste, devait être fin prêt pour les JO de 2024.

Les chiffres clés se résument en un budget de 104 M€, 1,7 hectare d'espaces verts en plus des 22 hectares actuels, 3,5 hectares de voirie « rendus » aux piétons, aux bus, aux vélos et aux trottinettes, 222 arbres plantés et 42 abattus, 60 sanitaires. .

Le calendrier :

- Mai 2019 : choix du projet *One* de Kathryn Gustafson
- Du 5 juin au 13 juillet 2019 : concertation autour du projet
- Du 11 octobre au 17 novembre 2021 : participation du public par voie électronique
- Le 8 février 2022 : vote du Conseil de Paris de mise en conformité du PLU
- Le 7 avril 2022 : arrêté délivrant quatre permis de construire et trois permis d'aménager
- Octobre 2022 : les travaux auraient dû démarrer, mais deux contentieux s'y opposent.

Deux contentieux

La FNE et quatre associations contestent la consultation du public par voie électronique, l'abattage d'arbres et le nombre d'arbres supplémentaires annoncé par la Ville, la réalité des surfaces de pleine terre, la création de boutiques, de restaurants, d'une bagagerie et de bureaux dans des espaces boisés classés inconstructibles, la création de kiosques « massifs » en rupture avec le style Belle Époque du site et les aspects négatifs de la révision du PLU.

Les mêmes motifs sont opposés aux transformations prévues dans la zone du stade Émile Anthoine et le Centre d'Information De la Jeunesse (CIDJ) inclus dans le projet. Une pétition de soutien à cette action contentieuse a recueilli plus de 140 000 signatures. D'ailleurs, au cours des concertations initiales, 95 % des observations collectées lors des séances dans les trois mairies concernées étaient contre le projet.

Grâce à la pugnacité de ces associations, la Ville a renoncé à abattre vingt arbres centenaires qui « gênaient » la réalisation du projet. Elle a aussi renoncé à la construction de quatre locaux destinés à divers services d'accueil du public aux pieds de la tour. La presse a annoncé des modifications du projet que la Ville accepterait mais, pour le moment, rien d'officiel n'est acté, malgré la tenue par la Ville d'un « comité de gestion » le 13 janvier dernier qui a réuni les associations et l'adjoint à l'urbanisme sans que cela soit évoqué.



Les associations attendent donc le jugement de leur recours devant le tribunal administratif.

Le contentieux de la Ville contre le préfet de police : le 10 mai 2022, le préfet a refusé d'approuver les travaux de voirie contenus dans les demandes de permis d'aménager déposés par la Ville au motif que ceux-ci porteraient atteinte à la sécurité de la circulation. Ce refus d'autorisation a été confirmé le 12 octobre par le nouveau préfet de police.

En effet, le plan de circulation du projet comporte la suppression de la circulation publique des automobiles sur le pont d'Iéna, la place de Varsovie et une partie de l'avenue de la Bourdonnais, une réduction du trafic sur le quai Branly. Place du Trocadéro, le rond-point serait remplacé par un arc de cercle pour laisser la place à un « belvédère » de verdure. Cela perturberait gravement l'écoulement du trafic sur la place et, de proche en proche, dans une bonne partie du 16^e.

La circulation sur cet arc de cercle serait à double sens. Six feux permettraient aux voitures circulant sur la voie intérieure de tourner à gauche en coupant la voie extérieure pour emprunter les six avenues irriguant le quartier. Un cauchemar pour les ingénieurs de trafic, mais surtout pour les piétons et les automobilistes !

La Ville s'est alors pourvue le 22 septembre 2022 en référé devant la cour administrative d'appel de Paris qui l'a déboutée par le jugement du 7 avril dernier. La Ville se réserve le droit de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État. Mais, compte tenu des délais devant ces juridictions, les services de la Ville reconnaissent, verbalement, que le projet Gustafson ne pourra être mis en œuvre qu'après les JO de 2024 à Paris.

Pour le moment, la Ville achève la remise en état des pelouses du Champ-de-Mars et poursuit sa campagne de peinture de la tour Eiffel. Par ailleurs, elle va reloger les agents de la société d'exploitation, supprimer la base vie, remettre au propre le parvis, remplacer le mobilier provisoire, améliorer l'éclairage public ainsi que la signalisation et rénover les jardins autour de la place Jacques-Rueff. Les installations sportives des JO de 2024 au pied de la tour Eiffel seront réalisées fin 2023-début 2024.

ÎLE SEGUIN

Un compromis permet la sortie du tunnel

Les six associations qui s'opposaient au projet Vivaldi de *Bouygues Immobilier* ont signé un accord avec le promoteur et la *Société Publique Locale Val-de-Seine Aménagement* pour un projet moins dense, moins haut et plus végétal.

Le parc public passera de 1,5 hectare à 3,5 hectares et un comité de suivi favorisera un aménagement concerté avec les associations.



COURRIER DES LECTEURS

Réponse d'un adhérent au courriel reçu d'Anne Hidalgo le 7 novembre 2022

Madame la Maire,

Je suis étonné de lire que la ville de Paris reste attractive quand on voit la saleté de ses rues et le grand nombre de tags et affichages sauvages. Vous avez annoncé il y a déjà longtemps (5 ans ?) la création d'une police municipale en charge de la chasse aux pollueurs. Je ne pense pas avoir vu un seul de ses représentants et il y a de plus en plus de crottes de chien sur les trottoirs.

Quant à la « situation financière saine », vous trouvez donc qu'une dette de 7 milliards d'euro est bonne. Pas moi (et je ne suis pas le seul à le penser). Surtout qu'elle a fortement augmenté sous vos mandatures !

Avant d'augmenter les recettes (via une augmentation violente de la taxe foncière), il serait plus normal de diminuer les dépenses :

- la ville de Paris a une armée de fonctionnaires bien supérieure à la moyenne des autres grandes villes. De plus, ceux-ci ne font même pas les 35 heures légales. Donc, commencez par diminuer fortement la masse salariale
- vous versez des sommes astronomiques à beaucoup d'associations dont beaucoup n'ont aucune autre activité que de faire vivre leur bureau et d'être vos affidés. Encore du ménage à faire
- dans une situation de crise, on regarde quels sont les projets d'investissement importants et on décale les autres dans le temps. Exemple de projets à repousser : le réaménagement des places parisiennes, la modification de la perspective Trocadéro – pont de l'Alma – Champ-de-Mars et sans doute beaucoup d'autres... Personne ne vous a jamais appris cette règle élémentaire de bonne gestion ?

Enfin, l'idée de surtaxer les résidences secondaires est stupide : une majorité de leurs propriétaires les louent aux périodes de vacances, ce qui permet de loger les touristes dont vous êtes si friande. Si on les taxe trop, ils vont vendre à des personnes qui en feront leur résidence principale et il n'y aura alors plus de logements pour les touristes. Bien joué ! C'est ce qui s'appelle se tirer une balle dans le pied.

Philippe Porté, habitant du 16^e

CHÂTEAU ROTHSCHILD

Ruine ou résurrection ?

La photo ci-contre, prise début 2023, a relancé notre attention sur ce monument historique situé à Boulogne-Billancourt en limite du bois de Boulogne. Elle laisse espérer une résurrection alors que la photo ci-dessous prise en 2016 montrait une quasi-ruine.

L'histoire de ce monument permet de comprendre sa situation actuelle. C'est en 1861 que James de Rothschild fait construire un château de style Louis XIV et un parc à la française de 30 hectares. Sa famille y réside jusqu'en 1939, époque à laquelle l'armée allemande le saccage. En 1945, les armées alliées y campent, non sans dommages.

En 1962, les Rothschild cèdent six hectares pour construire l'hôpital Ambroise-Paré, achevé en 1969. En 1979, la ville de Boulogne-Billancourt acquiert pour un franc symbolique 15 hectares de parc public et 1,5 hectare pour construire des logements via Alexandrine. En 1986, un cheik saoudien achète le château pour le rénover, mais refuse de le faire quand il s'aperçoit qu'il n'avait pas acquis la totalité du parc !



En 1994 et 2003, deux incendies dégradent l'immeuble. Enfin, en 2016, Novaxia se porte acquéreur des 2 800 m² du bâtiment classé en renonçant à son projet initial d'ajouter 6 000 m² de bureaux.

Entre 2016 et 2022 rien ne se passe, les bâches de protection s'envolent et la pluie dégrade un peu plus le château. Mais, divine surprise, on peut voir début 2023 que quelqu'un vient de financer une protection sérieuse du monument ! La ville de Boulogne ne répond pas à nos questions, Novaxia non plus... Le mystère pour le moment... Mais aussi l'espoir.

BOIS DE BOULOGNE

nouveaux tarifs de stationnement

Depuis le 1^{er} mars 2023, après d'âpres négociations entre la mairie du 16^e et la ville de Paris, les tarifs du stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes ont enfin été publiés. Vous les trouverez à l'adresse internet suivante : <https://www.paris.fr/pages/stationner-dans-les-bois-20987>.

Ils s'appliquent aux véhicules légers (voitures, petits utilitaires) et aux deux-roues motorisés, du lundi au samedi (hors jours fériés) de 9 h à 20 h sur les emplacements matérialisés au sol par des tirets accompagnés de la mention « PAYANT » ou situés à proximité de panneaux de signalisation. Le stationnement ne peut être réglé que via un smartphone et l'une des quatre applications Paybyphone, Flowbird, EasyPark ou Indigo Neo (zone géographique à indiquer : 75021 pour Boulogne et 75022 pour Vincennes).

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, un forfait spécial appelé « promenade bois » est facturé 3 € pour 3 heures (1,50 € pour les deux-roues motorisés). Le tarif horaire ces jours-là est de 4 € la 1^{ère} heure, jusqu'à 50 € pour 6 heures ! Les mercredi et samedi, il est réduit à 0,80 € la 1^{ère} heure, jusqu'à 13,40 € pour six heures.

Vous vous y retrouvez ? Bravo !

NUIT DE LA SOLIDARITÉ À PARIS

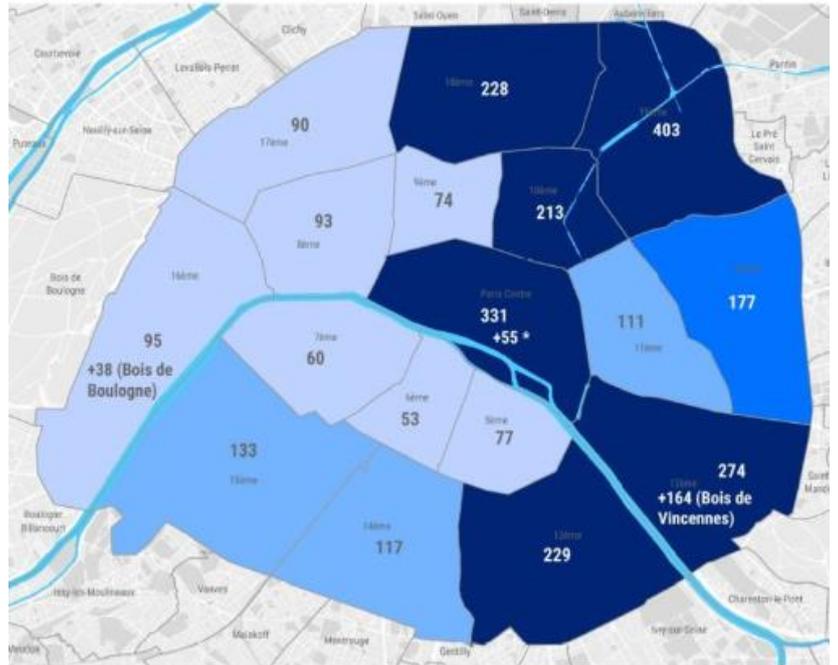
La sixième édition de la Nuit de la Solidarité a eu lieu les 26 et 27 janvier 2023, mobilisant près de 2 000 participants, volontaires comme professionnels, et près de 50 associations partenaires.

La Nuit de la Solidarité est une opération permettant de compter et de connaître les profils et les besoins des personnes sans solution d'hébergement ou de logement pour la nuit.

La première édition a eu lieu en 2018 sur le territoire parisien. Depuis, la démarche a été reconduite chaque année par la ville de Paris. En 2022, le décompte a été étendu au territoire de la Métropole du Grand Paris.

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) est en charge de l'exploitation des données en lien avec le Comité scientifique de la Nuit de la Solidarité.

À Paris, 355 secteurs ont été sillonnés, ainsi que des secteurs spécifiques (campements, talus du Périphérique, bois de Vincennes et de Boulogne, parkings, parcs et jardins, hôpitaux AP-HP, gares SNCF, stations de métro et de RER de la RATP).



- Âge moyen : 43 ans
- 10 % de femmes, 90 % d'hommes
- 80 % sont seuls
- 14 % sont en groupe et 6 % en famille
- 69 % vivent dans la rue depuis + 1 an
- 63 % ont vécu plusieurs épisodes de rue

Les premiers résultats montrent un total de 3 015 personnes sans solution d'hébergement rencontrées à Paris lors de cette Nuit, représentant une hausse de 16 % par rapport à l'édition de janvier 2022. Près des trois quarts de ces personnes ont été rencontrées dans les rues de Paris, environ un quart dans d'autres secteurs. La répartition entre arrondissements reste stable.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris; XVIledemain@gmail.com www.16medemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Luc Domenge, François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : Ville de Paris, 3F/T. Shimmura

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris